



PÔLE MARITIME

Préservation des usages :

2022, MAINTENIR LE CAP !

PÔLE MARITIME



6 marins & **1** équipe études et travaux



4,8 M€ TTC
actions réalisées



4

navires :

- drague aspiratrice •
- bateau de servitude •
- vedette rapide •
- vedette bathymétrique •

7

unités de gestion des sédiments à terre exploitées par le SIBA



263

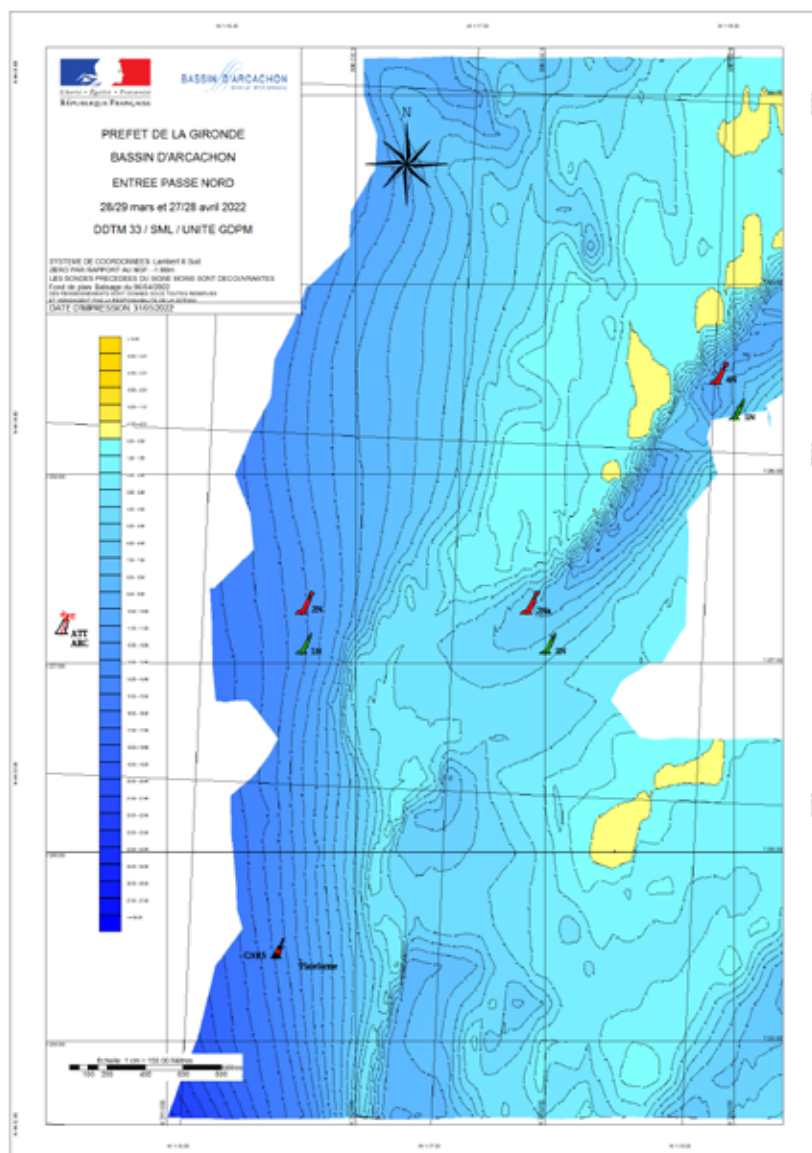
balises en surveillance



UNE MISSION ANNUELLE : SÉCURISER LE BALISAGE DES CHENAUx INTÉRIEURS DU BASSIN D'ARCACHON

En 2022, dans le cadre de sa mission renouvelée, le SIBA a assuré deux grandes opérations :

- la surveillance de 263 balises : ce contrôle a été réalisé au printemps avec les moyens nautiques et les équipes du Syndicat ; au regard des constats rapportés, les travaux 2022 de mise en conformité ont été programmés ;
- la mise en conformité des balises : dans le cadre du marché public signé avec la société GENTIL TSM, le SIBA est intervenu sur les 11 balises identifiées, pour un montant de 31 839€ TTC.



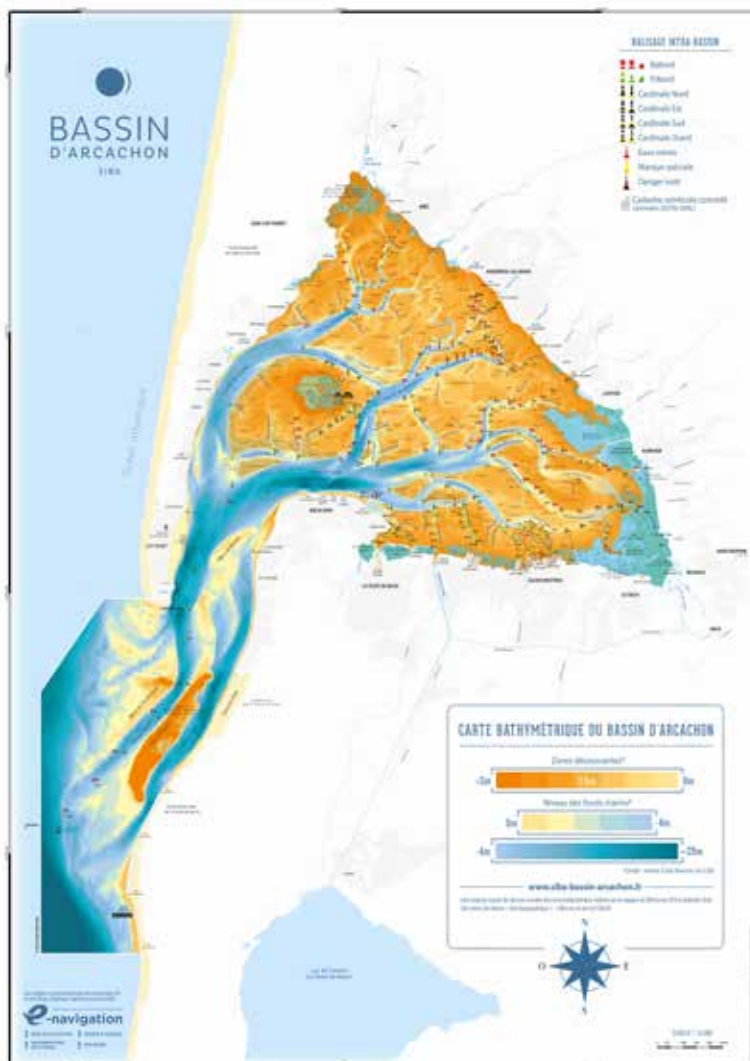
PASSES DU BASSIN D'ARCACHON

Participer aux sondages des passes et maintenir l'accès vers l'océan

Chaque année, le SIBA assume le **sondage bathymétrique des passes**, ce qui permet de fournir à la DIRM les données préalables au balisage qui positionne alors les balises en fonction de la localisation des bancs de sable.

6 sorties ont été réalisées en 2022 pour « la passe navigable » et sa zone d'engainement.

10 800€ TTC ont été consacrés à l'exécution de ces opérations, financés par le Syndicat (moyens nautiques, renouvellement et entretien des matériels de sondage afférents à l'exécution de ces missions).



ACTIVITÉS BATHYMETRIQUES ET TOPOGRAPHIQUES

Le Pôle Maritime continue à assurer la maîtrise d'œuvre de ses travaux, (études préalables et de suivi de chantiers) : pour la **collecte de données**, les services syndicaux sont équipés de matériels performants lesquels permettent par la voie nautique, à l'aide d'un GPS, d'un échosondeur mono faisceau et d'une centrale d'attitude installés sur la vedette bathymétrique du SIBA, dénommée « SIBA I », de topographier les profondeurs du Bassin d'Arcachon : c'est le principe de la bathymétrie.

L'année 2022 marque l'édition de la **carte bathymétrique du Bassin d'Arcachon**, distribuée à tous les professionnels, dont les données sont issues des sondages réalisés sur l'année 2019/2020 avec une précision encore jamais atteinte !

RÉENSABLEMENT DES PLAGES / DRAGAGE DES CHENAUDS ET DES PORTS : POUR UN MAINTIEN DE NOS USAGES

Sous couvert de leurs autorisations respectives, les opérations de réensablement ont été effectuées à l'aide des équipements syndicaux, associés à des moyens extérieurs, commandés à l'issue de consultations publiques).



Ainsi se sont déroulés les travaux suivants :

RÉENSABLEMENT DES PLAGES DE MOULLEAU / PEREIRE / NORD PYLA

OBJECTIFS DES TRAVAUX

La plage située au sud de la Jetée du Moulleau dans la section comprise entre l'avenue Risque Tout et l'avenue des Vendangeurs présentait une forte carence en sable. De plus, l'évolution des couloirs navigables et le déplacement des bancs de sable sur le site du Moulleau, montraient une tendance peu favorable à la navigation et des conditions d'accès à la jetée de plus en plus difficiles.

Les objectifs du projet, définis à l'issue de la consultation avec les acteurs concernés (professionnels, riverains, Etat, Mairie...), étaient de :

- rétablir la largeur de la plage pour accueillir les activités balnéaires,
- préserver l'accessibilité au Sud de la jetée du Moulleau, axe primordial (accostage navettes grand public).
- désensabler la partie Nord de la jetée du Moulleau et créer une largeur de plage suffisante pour l'installation du club de plage et du club de voile au droit de la plage des Arbousiers à l'aide de moyens terrestres.

LIEUX DE PRÉLEVEMENT

La zone de dragage, au droit de la jetée du Moulleau, comprenait 4 passes de 80 à 140m de longueur et de 25m de large chacune. La cote de dragage était de -2.50m C.M.

LIEUX DE DÉPOT ET DE RÉGALAGE

Le sable prélevé par la drague syndicale a été déposé sur la plage au Sud de la jetée du Moulleau dans la section comprise entre l'avenue Risque Tout et l'avenue des Vendangeurs. Le sable prélevé par des moyens mécaniques au Nord de la jetée a été transporté puis régalaé au droit de la plage des Arbousiers

DURÉE

Les travaux se sont déroulés du 21 février au 17 juin 2022 et ont été réalisés :

- avec les navires, les matériels maritimes ainsi que les équipes du SIBA,
- avec des engins mécaniques d'une entreprise extérieure pour la partie régalaage.

VOLUMES EXTRAITS

17 600m³ par la drague syndicale
6 000m³ par les moyens terrestres (entreprise extérieure)

COÛT

265 600€ TTC pour la partie dragage et 26 058€ TTC pour la partie extraction mécanique, transport et régalaage (Ces prestations ont été réalisées par la société LEFORT, mandatée par le SIBA à la suite d'une consultation publique).

RÉENSABLEMENT DES PLAGES DE LÈGE-CAP FERRET

OBJECTIFS DES TRAVAUX

Les travaux consistaient à extraire le sable qui s'est accumulé au cours de l'hiver 2021-2022 au niveau du lobe du Mimbeau pour diminuer la dangerosité encourue par les ostréiculteurs lors de leur passage en tracteur et venir conforter son talus jusqu'à son enracinement.

DURÉE

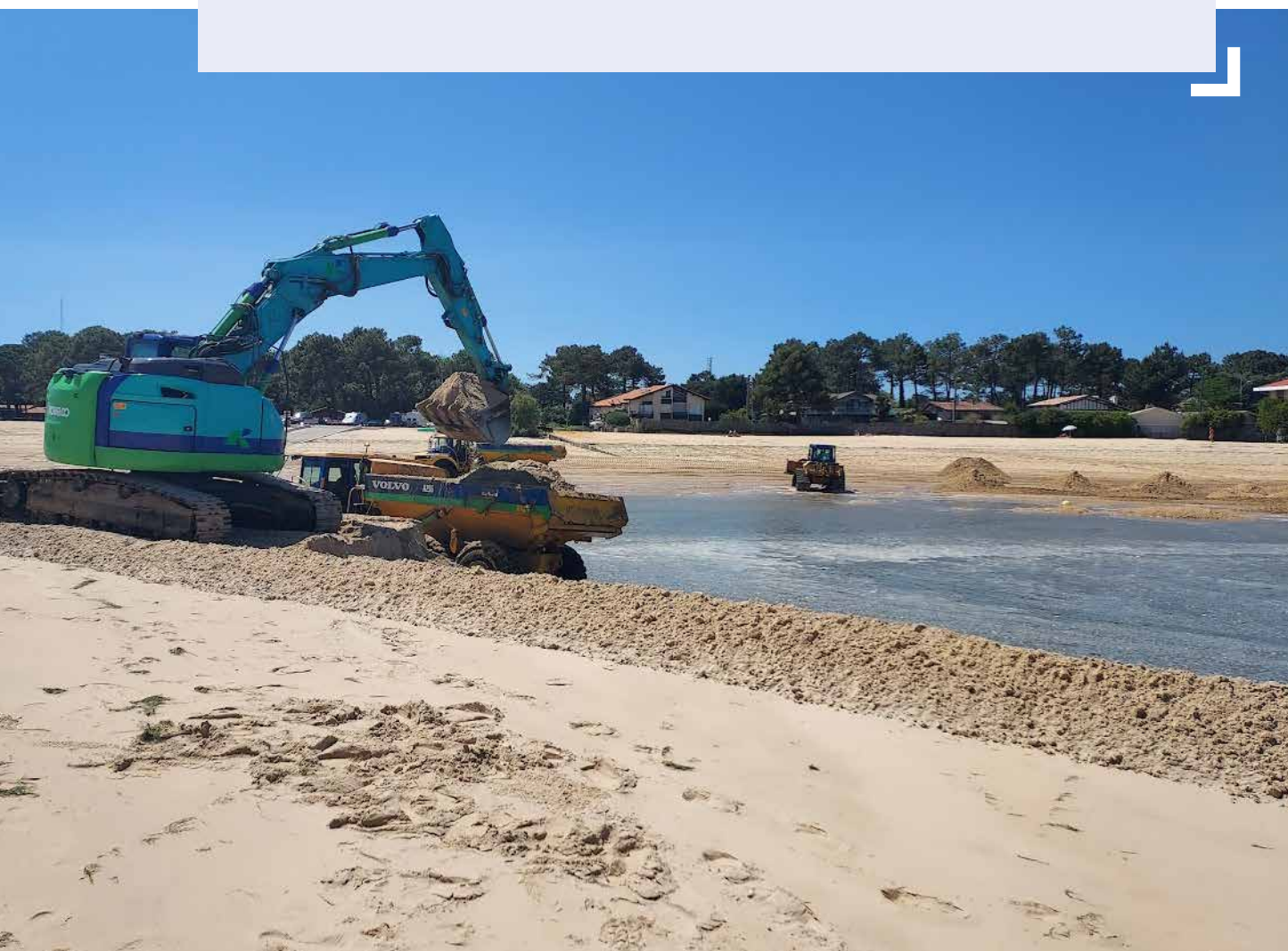
Les travaux se sont déroulés de mai à juin 2022.

VOLUMES EXTRAITS

12 000 m³ de sédiments sableux ont été déplacés du lobe de Mimbeau vers le talus.

COÛT

Ces prestations ont été réalisées par GEA BASSIN, mandaté par le SIBA à la suite d'une consultation publique ; leur coût s'est élevé à 105 708€ TTC.



RÉENSABLEMENT DES PLAGES DU PYLA

OBJECTIFS DES TRAVAUX

Sur la base des relevés bathymétriques et topographiques, on constate l'érosion de l'ensemble des plages du Pyla. Ces pertes se traduisent sur le littoral par un abaissement général de l'estran et un fléchissement progressif de la pente du talus sous-marin. Elles sont la conséquence de la présence du transit littoral résultant du Sud vers le Nord, combiné à la limitation voire la disparition des apports sableux en provenance du Sud. Sans apport d'entretien, l'amaigrissement des plages et le déplacement du talus vers l'Est se poursuivraient au cours des années à venir. En conséquence, le Syndicat s'attache au réensablement de ces zones à vocation touristique.

LIEUX DE PRÉLEVEMENT - flanc Est du banc de Bernet

PÉRIODE - Travaux réalisés du 28 janvier au 28 février 2022

VOLUMES EXTRAITS

170 000 m³ de sédiments sableux ont été déposés entre la corniche et l'avenue des Vendangeurs.

COÛT

Ces prestations ont été réalisées par la Compagnie Armoricaire de Navigation (CAN), mandatée par le SIBA à la suite d'une consultation publique ; leur coût s'est élevé à 540 440€ TTC. Ces travaux ont été mutualisés avec les travaux de la plage Legallais.

REENSABLEMENT DE LA PLAGE LEGALLAIS A ARCACHON

OBJECTIFS DES TRAVAUX

La plage située entre la jetée Legallais et Thiers est soumise à des clapots de secteur Ouest et de secteur Est qui engendrent des transits littoraux alternatifs. Ils génèrent une perte de sédiments conséquente nuisant, entre autres, à son attrait touristique. En conséquence, le Syndicat s'attache à réensabler cette zone à vocation touristique.

LIEUX DE PRÉLEVEMENT - Flanc Ouest du Banc du Bernet

PÉRIODE - Travaux réalisés du 28 janvier au 28 février 2022

VOLUMES EXTRAITS - 25 000 m³

COÛT

Ces prestations ont été réalisées par la Compagnie Armoricaire de Navigation (CAN), mandatée par le SIBA à la suite d'une consultation publique ; leur coût s'est élevé à 540 440€ TTC. Ces travaux ont été mutualisés avec les travaux du Pyla.

RÉENSABLEMENT DES PLAGES INTÉRIEURES ET DES BASSINS DE BAINNADE

OBJECTIFS DES TRAVAUX

Le SIBA a mis en œuvre un programme de réensablement 2022 spécifique, pour répondre aux besoins des communes souhaitant réaménager des sites à vocation balnéaire et accueillir les activités estivales en toute sécurité.

LIEUX DE PRÉLEVEMENT

Le sable est issu du stock provenant de l'exploitation du dessableur de la Leyre, sauf pour les plages de Lanton.

LIEUX DE DÉPÔT ET DE RÉGALAGE

- Plage du bassin de baignade du Teich (3400m³)
- Plage au droit du trou de Tracasse à Arès (forfait)
- Plage du bassin de baignade St Brice à Arès (600m³)
- Plage du bassin de baignade de Lanton (forfait)
- Plages de Lanton (1300m³)
- Base d'accostage des canoës à Mios (2000m³)

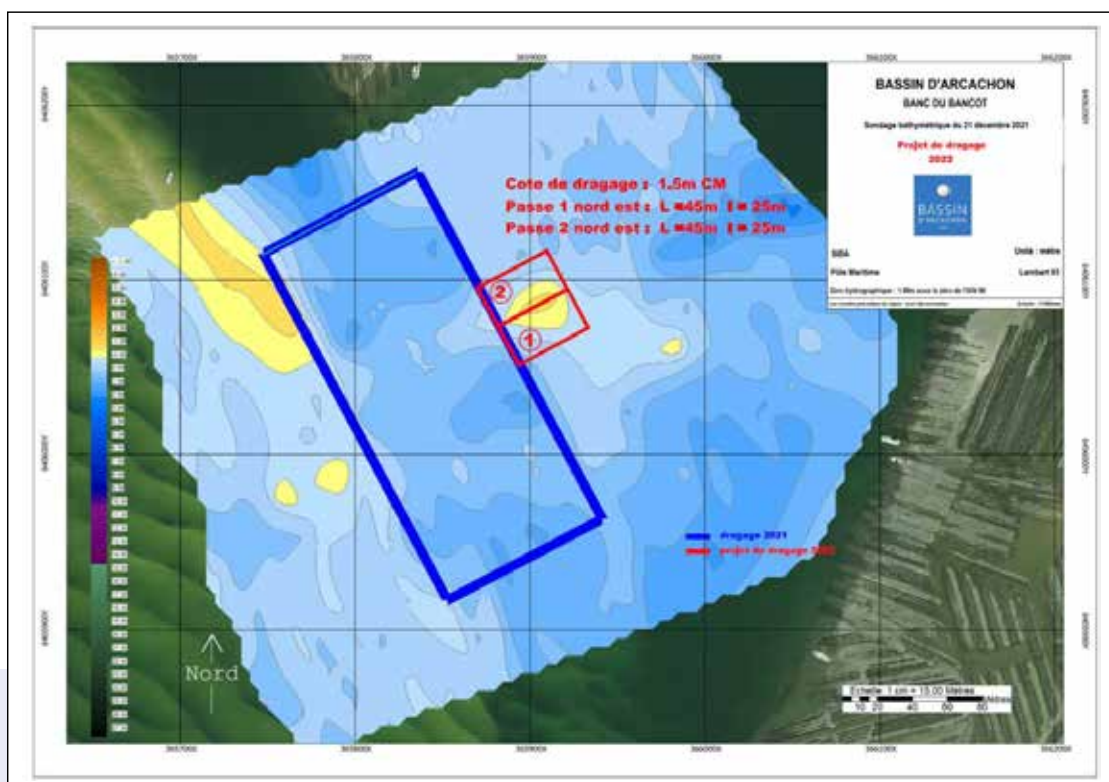
DURÉE

Mars à juin 2022

COÛT

Ces prestations ont été réalisées par l'entreprise GEA BASSIN, mandatée par le SIBA à la suite d'une consultation publique, pour un montant de 120 712€ TTC.





DRAGAGE DU BANC DE BANCOT (CHENAL DU BANCOT)

chantier commencé le 20 septembre 2021 et terminé le 18 février 2022

OBJECTIFS ET CONSISTANCE DES TRAVAUX

Sur la base des conclusions de l'étude complémentaire 2015 d'Artelia (Dynamique sédimentaire sur le secteur du Grand Banc, de la pointe de Courbey et de l'entrée du chenal de Courbey), le SIBA a été sollicité par le Comité Régional Conchylicole Arcachon Aquitaine pour draguer le flanc Est du Banc de Bancot (zone au droit du Grand Banc), afin d'entretenir le piège à sable à l'Est du Banc et limiter sa progression vers le Grand Banc.

VOLUMES EXTRAITS

Ces travaux ont été réalisés avec les navires, les matériels maritimes ainsi que les équipes du SIBA ; 16 900m³ de sédiments ont été ainsi déplacés (sur la durée totale du chantier).

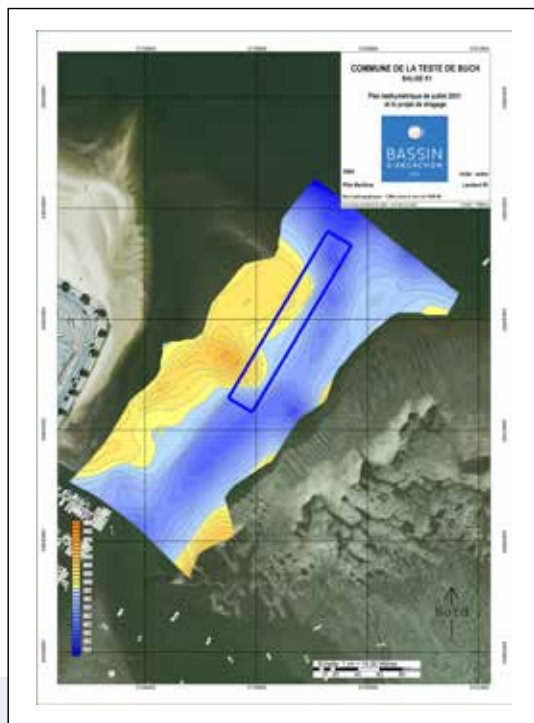
DURÉE

Du 3 janvier au 18 février 2022

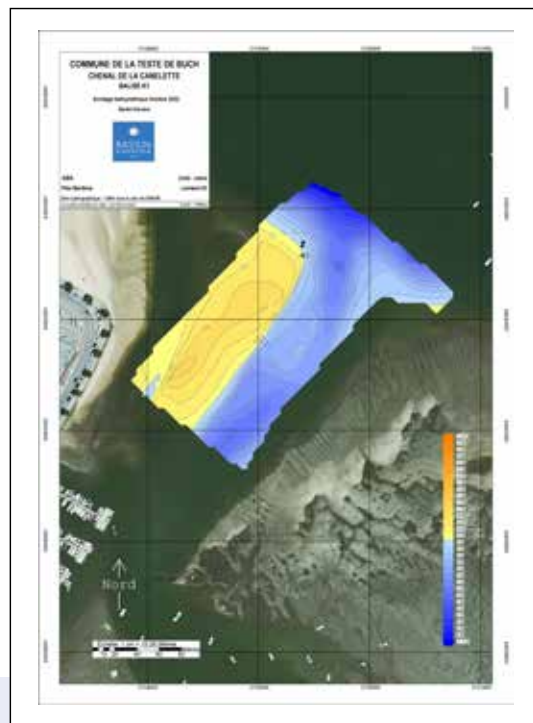
- reprise des passes 5 et 6 réalisées en 2021 avec passes complémentaires 5bis et 6bis ;
- les cotes de dragage étaient -1m CM et -1.5m CM

COÛT : 112 000€ TTC (uniquement intervention 2022)

TRAVAUX EN RÉGIE



avant travaux



après travaux

DRAGAGE AUTOUR DE LA BALISE K1 ENTRÉE DU CHENAL DE LA CANELETTE

OBJECTIFS ET CONSISTANCE DES TRAVAUX

L'objectif du projet est de limiter le déplacement du banc de sable situé au droit de l'entrée du chenal de la Canelette à La Teste de Buch, au niveau de la balise K1 et de déposer les sables au niveau de la digue du port d'Arcachon, entre le môle du port et la plage du Cercle de Voile Arcachonnais (CVA). La zone de dragage se situe sur le flanc Est du banc de sable à proximité de la balise K1. (1 passe de 25m de large est prévue). Zone de dépôt : le sable prélevé par la drague syndicale a été déposé au niveau de la digue du port d'Arcachon entre le môle et le CVA.

VOLUMES EXTRAITS

Ces travaux ont été réalisés avec les navires, les matériels maritimes ainsi que les équipes du SIBA ; 1 980m³ de sédiments ont été extraits puis déposés entre le môle du port et le CVA.

DURÉE : Du 5 septembre au 7 octobre 2022

COÛT : 80 000€ TTC

DRAGAGE DANS LE PORT DU TEICH

OBJECTIFS ET CONSISTANCE DES TRAVAUX

Ce projet consiste à désenvaser le port de plaisance du Teich afin de rétablir le profil hydraulique initial (cotes de neuvage) et ainsi faciliter la navigation entre le port et la Leyre. Le dragage du port a été réalisé par la drague syndicale ; la zone de dragage s'étend sur tout l'intérieur du port. Celui-ci a été dragué à la cote de 1.8 m CM. La drague est restée à 5m des quais pour ne pas les déstabiliser.

VOLUMES EXTRAITS

8 635m³ de sédiments ont été extraits puis déposés dans le bassin de décantation dédié à cet effet, au lieu-dit les 4 paysans.

DURÉE : Du 10 octobre au 22 décembre 2022

COÛT : 169 600€ TTC



Dragon dans le port du Teich au cours de l'installation de chantier

TRAVAUX MOYENS EXTÉRIEURS

DÉSENVASEMENT DU TROU DE TRACASSE

du 18 janvier au 2 mars 2022

OBJECTIFS ET CONSISTANCE DES TRAVAUX

L'objectif du projet était de désenvaser une partie du Trou de Tracasse et de son chenal d'accès, afin de rétablir le profil hydraulique compatible avec les usages du site.

Le projet de dragage initial consistait à :

- extraire les sédiments du chenal sur 400m de long et 20m de large pour atteindre la cote de dragage suivante : 1.30m CM soit un volume de 4 400 m³ maximum ;
- extraire les sédiments dans le Trou de Tracasse sur 400m environ de long et 20m de large pour atteindre les côtes de dragage suivantes : 1.30m CM au sud et 2m CM au nord soit un volume de 5 700 m³ maximum

Pour finir le chantier à temps, la largeur de la zone de dragage a été réduite à 15m à partir du 8 février passant le volume d'extraction théorique de 10 400 à 8 400 m³

TECHNIQUE EMPLOYÉE

Ces travaux ont nécessité de créer un plot de déchargement temporaire des sédiments.

ZONE DE DÉPOT : Les sédiments ont été transportés dans l'UGS d'Arès

ENTREPRISE MANDATÉE : CDES

COÛT : 520 800 € TTC





DRAGAGE DES PORTS : MUTUALISER NOS SAVOIR-FAIRE

Afin de réaliser en commun les opérations de dragage relevant de leurs compétences réciproques, le SIBA et le SMPBA ont décidé de conclure une convention de coopération (signée en 2018, renouvelée en janvier 2021). Dans ce cadre, le syndicat exécute des prestations de maîtrise d'œuvre de dragage des ports ainsi que la conduite des études et dossiers environnementaux.

En 2022, ont été réalisés sous maîtrise d'œuvre SIBA :

- Les travaux de dragage :

DU PORT DE FONTAINEVIELLE ET UNE PARTIE DE SON CHENAL D'ACCÈS À LANTON

DU PORT DES TUILES À BIGANOS



DÉSENVASEMENT DU PORT DE FONTAINEVIELLE A LANTON

du 3 mars au 5 avril 2022

OBJECTIFS ET CONSISTANCE DES TRAVAUX

L'objectif du projet était d'entretenir les profondeurs du port de Fontainevieille et de son chenal d'accès afin de rétablir un profil hydraulique initial, compatible avec les activités du port.

Compte-tenu de la capacité du bassin de stockage des sédiments de Titoune (8000m³), le projet consistait au dragage du port et de son chenal d'accès sur 20m de large et 220m de long. La cote de dragage fixée à 2.20m CM, soit un volume dragué de 8 000 m³.

TECHNIQUE EMPLOYÉE

La technique employée est une extraction mécanique des sédiments en eau (pelle sur ponton flottant et transport des sédiments par bargettes)

ZONE DE DÉPOT :

Les sédiments ont été transportés au bassin de stockage des sédiments de Titoune

ENTREPRISE MANDATÉE : CDES

COÛT : 326 400 € TTC

DÉSENVASEMENT DU PORT DES TUILES A BIGANOS

du 13 au 17 juin 2022

OBJECTIFS ET CONSISTANCE DES TRAVAUX

L'objectif du projet était d'entretenir les profondeurs du port des Tuiles d'accès afin de rétablir un profil hydraulique initial, compatible avec les activités du port.

Compte tenu de la capacité de stockage du bassin de stockage du port des Tuiles, le projet consistait au dragage du port à la cote de 2.20m CM soit 550m³ de volume d'extraction.

TECHNIQUE EMPLOYÉE

La technique est une extraction mécanique des sédiments à sec à l'aide d'une pelle à long bras depuis le haut du quai nord puis chargement dans un tombereau et enfin déchargement dans le bassin de stockage des sédiments.

ENTREPRISE MANDATÉE : GEA BASSIN

COÛT : 18 420 € TTC



RÉHABILITATION DU DPM ET RESTAURATION DE VASIÈRES

2022-2023 : Lancement des opérations sur les bancs du Tès et des Moussettes

Le SIBA mène depuis 2018 des opérations « tests » de réhabilitation avec l'appui du département de la Charente Maritime (Navires et engins) et du CRCAA (gestion à terre des déchets anthropiques et gestion des concessionnaires avec la DDTM).

En 2022 et 2023, la cadence augmente grâce au financement de l'OFB (dans le cadre du plan de relance) pour contribuer ainsi à l'objectif global de réhabilitation du DPM tel qu'inscrit au plan de gestion du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon, à savoir la réhabilitation de 75% des friches ostréicoles en 15 ans.

Les objectifs sont ambitieux : retirer le matériel anthropique sans export du sédiment et des coquilles, sans impacter le milieu (turbidité ; faunes, flores, herbiers de zostères) en restaurant une vasière vivante, propice aux zostères si des massifs sont adjacents.

Toutefois ces travaux en mer ont des contraintes majeures :

Ils mettent à rude épreuve la résistance du matériel (sel/eau)

À marée haute : visibilité de l'action compliquée // à marée basse : durée d'intervention très courte (de 2 à 4 heures) et quelques jours par mois (à partir des coefficients de 70)

Pour cela, le SIBA réalise de nombreux suivis scientifiques et environnementaux (Partenariats IFREMER ; Université de Bordeaux ; SEPANSO) et travaille de concert avec les parties prenantes de ce dossier que sont le Parc Naturel Marin, les services de l'Etat, les professionnels du Bassin, la Région Nouvelle Aquitaine et l'Agence de l'eau Adour Garonne.

COÛT : Budget prévisionnel de 1,4 millions d'euros TTC.

Programme 2022-23 porté par le SIBA, avec le soutien financier de l'Union Européenne, NextGenerationEU, de France Relance et de l'Office français de la biodiversité





BANC DES MOUSSETTES :

La restauration de la vase de Moussette viendra compléter les réhabilitations opérées par le CRCAA depuis 2015 sur les bancs ostréicoles des Grahudes. L'objectif recherché est de retirer le matériel anthropique encore en place. Le site présente une importante quantité de coquilles et de matériels anthropiques.

Il s'agit de :

- retirer l'ensemble des déchets anthropiques (tables, plastiques,...) avec un retour à terre et un traitement dans les filières adaptées ;
- de broyer les coquilles restées en place et/ou de tester des opérations de retour à terre des coquilles

BANC DU TÈS :

- retirer l'ensemble des déchets anthropiques (tables, plastiques,...) avec un retour à terre et un traitement dans les filières adaptées ;
- mener des expérimentations sur les coquilles en place, sans toucher le sédiment, à savoir la séparation des coquilles du sédiment, pour un retour à terre des coquilles.

Le banc du Tès a fait l'objet d'une opération de réhabilitation sur sa pointe Ouest, la plus productive, en 2017/2018, sur une zone de 15 hectares. La partie Est, dont l'exploitation conchylicole est en retrait, représente 60 hectares. Sa réhabilitation permettrait d'achever la restauration complète du banc dans un objectif de restauration de vasières naturelles. Une synergie sera recherchée entre une restauration de vasière avec un potentiel zostère (sur 80% de la surface), et un espace à vocation conchylicole (sur moins de 20 % de la surface). En fin de réhabilitation, un nouveau cadastre sera proposé sur la première ligne en périphérie de banc.

Un suivi de la vasière réhabilitée permettra de documenter cette synergie.





GESTION À TERRE DES SÉDIMENTS DE DRAGAGE

2022 : La voie verte de Gujan-Mestras, chantier de concrétisation de l'étude Néo-Eco

RAPPEL DU CONTEXTE :

Pour maintenir les niveaux d'eau nécessaires aux usages et sécuriser les voies navigables du Bassin d'Arcachon, le SIBA, par délégation des communes riveraines, ou par convention de mutualisation avec le Syndicat Mixte de gestion des Ports du Bassin d'Arcachon (SMPBA), dirige de nombreuses opérations de dragage.

Les matériaux extraits de ces opérations sont ramenés à terre, choix plébiscité par les élus et la société civile locale. Des bassins de décantation et/ou de stockage, à proximité des ports, réceptionnent les sédiments qui doivent être valorisés dans un délai de 3 ans maximum et avant toute nouvelle opération de dragage.

La valorisation des sédiments stockés à terre constitue tout l'enjeu d'une programmation efficace pour de nouvelles opérations de dragage.

Le travail du SIBA sur la structuration des filières de valorisation des sédiments de dragage et la communication faite autour des caractéristiques et du potentiel de ce matériau, associé aux différents chantiers réalisés, ont amorcé un intérêt certain des entreprises désireuses de s'investir dans une démarche d'économie circulaire et de développement durable par la préservation de ressources extractives.

7 INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT EXPLOITÉES PAR LE SIBA


Ces sites constituent de réels atouts pour préparer les matériaux à leur valorisation et poursuivre les missions de dragage.



En 2022, le SIBA a lancé le projet de construction de l'Unité de Gestion des Sédiments de Césarée sur la commune de Gujan-Mestras, équivalent de la récente UGS d'Arès, pour couvrir les besoins de gestion à terre au sud Bassin. Sa capacité devrait être de l'ordre de 35 000 m³ de sédiments au total.

BASSINS DE STOCKAGE DE SÉDIMENTS par capacité

01 UGS d'Arès 25 000 m ³	04 Bassin d'Audenge 15 000 m ³	07 Bassin de La Mole 35 000 m ³	10 SOLVALOR (gestion privée)
02 Bassin des Quinconces 8 000 m ³	05 Bassin des Tuiles 1 000 m ³	08 Bassin de Verdalle 11 000 m ³	
03 Bassin de Titoune 8 000 m ³	06 Bassin Les 4 Paysans 10 000 m ³	09 UGS de Césarée (en projet) 35 000 m ³	

 | Zones de dragage des chenaux d'accès aux ports dont les sédiments ont été gérés à terre

10

SOLVALOR

VALORISATION DES SÉDIMENTS DE DRAGAGE : MAÎTRISER NOS IMPACTS ET S'ENGAGER DANS L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

2022 : le début d'une appropriation du matériau sédiment par les entreprises des Travaux Publics.

En collaboration étroite avec les communes et le SMPBA quant au devenir des sédiments issus des opérations de dragage des chenaux et des ports, le SIBA s'emploie **à identifier des solutions de réutilisation pérennes**, les moins impactantes sur le milieu. Depuis 2003, plus de 146 000 m³ de sédiments ont été valorisés.

Les premiers chantiers de mise en œuvre des formulations de sédiments issues des récentes recherches initiées laissent entrevoir le développement de nouvelles filières prometteuses pour lesquelles le SIBA s'est investi.

En 2022, le SIBA a valorisé environ 13 500 m³ de sédiments.

STOCK FIN
2022 (m³)

Verdalle
3110

Les 4 paysans
8600

Les Tuiles
400

Audenge
2900

Titoune
2350

Les Quinconces
7400

UGS d'Arès
7500

Quantité
totale stockée
fin 2022 avant
valorisation

32 260

QUANTITÉ DE SÉDIMENTS VALORISÉS (m ³)	BASSIN D'ORIGINE DES SÉDIMENTS	TYPE DE VALORISATION	LIEU DE VALORISATION
3 985	4 Paysans (Le Teich)	Aménagement ICPE	Le Teich Digue bassin des 4 Paysans
2 935	Audenge	Aménagement ICPE	Audenge Digues internes du bassin
1 000	Titoune (Cassy)	Remblai technique	Lanton Extension du cimetière
1 130	Audenge	Remblai technique	Audenge Plaine des Sports
760	Verdalle (La Hume)	Technique routière	Gujan-Mestras - Piste cyclable sous maîtrise d'ouvrage DREAL
1 050	Titoune (Cassy)	Technique routière	Lanton - Piste forestière Groupama Forêt
2 652	Audenge	Support de culture	Audenge - Suez Organique
13 512	VOLUME DE SÉDIMENTS VALORISÉS EN 2022		



VALORISATION EN SUPPORT DE CULTURE

Développé en 2014 par Suez Organique, le **support de culture**, répondant la norme NF U 44-551, est le premier produit commercialisé issu de la valorisation de sédiments de dragage en France.

Cette filière permet au SIBA de valoriser chaque année de 3 000 T à 3 300 T de sédiments. En 2022, **3 182,28 T de sédiments** (issus du bassin d'Audenge) ont été valorisés pour un montant de 149 567,16 €HT



Dans l'objectif de faciliter l'usage de ce produit par les communes qui peuvent en disposer pour leurs espaces verts, le SIBA a fait réaliser une étude par une Junior Entreprise de l'école Bordeaux Sciences Agro afin de définir les modalités d'usage en engazonnement et fleurissement.

Suite à cela, la commune de La Teste de Buch a mis en œuvre 100 T de support de culture pour la végétalisation de son cimetière: plantation d'arbres et arbustes, bordures fleuries.





ÉTUDE NEO-ECO : LE CHOIX DE LA TECHNIQUE ROUTIÈRE

Le SIBA a signé fin 2019 une convention de recherche et développement avec Néo-Eco, bureau d'ingénierie environnementale spécialisé dans la création de boucles d'économie circulaire et ayant une expertise reconnue en matière de valorisation de sédiments, s'appuyant sur la démarche SEDIMATERIAUX.

L'étude est orientée vers la filière de valorisation en Technique Routière, plus particulièrement la **couche de forme** et **couche d'assise** pouvant répondre aux besoins en matériaux pour les aménagements du territoire (pistes cyclables, voiries, parkings, aires de couvoiturage...).

2022 représente la dernière année du projet avec la mise en œuvre de planches expérimentales des formulations de sédiments développées afin de valider leurs performances mécaniques et leur innocuité environnementale.

En parallèle, un projet d'application en piste cyclable s'est présenté permettant ainsi de confronter la phase laboratoire avec la réalité d'un chantier. C'est le projet de la voie verte de Gujan-Mestras.



VOIE VERTE À GUJAN-MESTRAS

La voie verte à Gujan-Mestras, en maîtrise d'ouvrage de la DREAL Nouvelle Aquitaine dans le cadre des travaux de mise à 2x2 voies de l'autoroute A660, a vu le jour en début d'été 2022. Ce chantier pilote pour la mise en œuvre de la phase terrain de l'étude Néo-Eco a permis la valorisation des sédiments du bassin de Verdalle (La Hume).

Ceux-ci ont été déployés en différentes variantes de formulation ce qui permettra d'avoir un large retour d'expérience des formules développées pour tous les usages de voirie. Un suivi environnemental a également été mis en place aux abords du chantier avec le suivi de la qualité de l'eau de nappe.





REMBLAI - PLAINE DES SPORTS D'AUDENGE

Le projet de la Plaine des Sports d'Audenge nécessite d'être réhaussé et la demande en matériaux est donc conséquente. C'est donc naturellement que le SIBA a proposé d'utiliser les sédiments gérés à terre à proximité. Le laboratoire ESIRIS a été mandaté pour proposer à la commune une formulation des sédiments adaptée au cahier des charges du projet. En 2021, 400 m³ ont été employés en remblai sous le bâtiment autoporté. En 2022, ce sont 1100m³ supplémentaires qui ont été valorisés en remblai technique sous le terrain de sport.



EXTENSION DU CIMETIÈRE DE LANTON

L'implication des communes pour la valorisation des sédiments de dragage se renforce progressivement. C'est le cas de la commune de Lanton qui a intégré l'utilisation des sédiments dans son marché pour l'extension du cimetière. Ainsi 1 000 m³ ont été formulés en remblai, traités à la chaux et mélangés à du sable.





CONSORTIUM RÉGIONAL VALOSED

Sous l'impulsion des Ports Maritimes régionaux, des laboratoires universitaires et de la FNTF entre autres, le consortium VALOSED s'est constitué en réponse à un appel à projet régional pour apporter une solution innovante dans la valorisation de sédiments de dragage au niveau régional et national. Le SIBA a intégré ce consortium pour valoriser son expérience dans la gestion à terre des sédiments et mettre à disposition des matériaux déjà prêts à être valorisés.



TERRE CRUE ET CONSTRUCTION



Les caractéristiques physiques des sédiments peuvent s'apparenter à des matériaux argileux mis en œuvre dans le façonnage d'objets divers dont font partie les briques. Aussi, après un stage qui s'est déroulé en partenariat avec l'ISA BTP d'Anglet pour étudier la filière de valorisation des sédiments de brique en terre crue en 2021, le SIBA a monté un partenariat régional porté par la thèse de Quentin PROST de l'École Nationale Supérieure d'Architecture et des Paysages de Bordeaux afin d'approfondir les connaissances sur la construction en terre crue à base de sédiments de dragage du Bassin d'Arcachon. La finalité serait de construire un bâtiment pilote en briques de terre crue.



PISTE FORESTIÈRE

La réalisation de la première piste DFCI à Audenge en 2021, puis la visite du chantier de la voie verte de Gujan-Mestras en 2022 a conforté certains acteurs quant à la pertinence d'utiliser les sédiments de dragage en lieu et place d'apport de matériaux granulaires comme le calcaire. C'est dans ce contexte qu'une piste forestière a été réalisée à Lanton pour le compte de la Société Forestière Groupama sur 2 km. Elle a permis de valoriser un peu plus de 1000m³ de sédiments. Elle a été engravillonnée en surface pour répondre au cahier des charges.

